

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" -BNP PARIBAS TELECOMS (FR0010325597)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions des pays de l'Union Européenne, le FCP a pour objectif de surperformer l'indice STOXX Europe 600 Telecommunications Net Total Return (Indicateur de référence), quelle que soit son évolution tout en respectant les critères d'éligibilité au PEA (plan d'épargne en actions). Le FCP est dit «à gestion indiciaire étendue» et l'objectif est de respecter un écart de suivi maximal «tracking error» de 4% entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'Indicateur de référence.

Caractéristiques essentielles du FCP :

L'actif sera toujours investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA : lignes directes d'actions ou par l'intermédiaire d'OPCVM ou de FIA indiciaires.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, les gains découlant de l'actif du FCP ainsi constitué d'actions sont échangés, par utilisation de swaps, contre une indexation à l'indice boursier STOXX Europe 600 Telecommunications Net Total Return plus des flux fixes représentant, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion ainsi que des frais de transaction, la surperformance recherchée.

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite maximale de 25% de l'actif net, en produits monétaires libellés en euros émis dans la zone Euro, afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ces produits monétaires sont de durée inférieure à 3 mois principalement émis ou garantis par des Etats membres de la zone Euro supportant un faible risque de crédit. Il s'agit notamment des Bons du Trésor Français.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers couvrir le portefeuille contre les risques de marchés (d'actions et/ou d'indices) et/ou satisfaire à l'objectif de gestion du FCP.

Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change du fait de la composition de l'indice Stoxx Europe 600 Telecommunications Net Total Return qui comprend une part d'actions cotées notamment en livres sterling et en francs suisses.

Les demandes de rachat sont centralisées du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures, heure de Paris, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain, réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis au FCP : 2,10% : souscriptions <30.000€ ; 1,1% : souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,85% : souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,6% : souscriptions >800.000€. Acquis au FCP : 0,15% : jusqu'au 12 juin 2006 inclus à 13 heures ; 0,3% après cette date.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,50% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

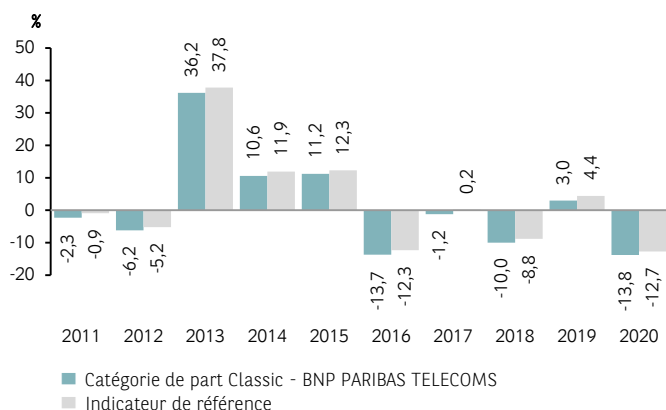
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 8 juin 2006 ;
- La part a été créée le 8 juin 2006 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-OD du code général des impôts.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.

